

## FICHE PRATIQUE DE LA RECOMMANDATION RÉGIONALE ESCALIER MÉCANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS (EMTR)



### Prévenir les risques chimiques, biologiques et environnementaux

Les étapes à suivre avant d'intervenir



1

Utiliser uniquement les  
produits chimiques connus  
et référencés par l'entreprise

Lire les fiches de  
sécurité disponibles

2



3

Si présence d'amiante  
suspectée, ne pas  
intervenir sans formation

Se protéger

4



5

Ranger et sécuriser les  
produits chimiques utilisés.  
Evacuer les déchets



### TRAVAUX SUR EMTR

Assurer la sécurité lors  
d'une intervention

Prévenir les  
risques chimiques,  
biologiques et  
environnementaux



- Matériel à adapter en fonction de l'intervention.
- Pour consulter la liste complète du matériel, référez-vous aux chapitres 4.3, 4.5 et 4.7 de la Recommandation régionale EMTR ([DTE 284](#)).
- Pour ne rien oublier, utilisez le tableau de suivi de votre entreprise ou celui au verso de cette fiche.





# Prévenir les risques CHIMIQUES

## Les mesures de prévention à vérifier

Opération/tâche	Mesures de prévention	✓
■ <b>Amiante</b>	<p>Le dossier technique amiante (DTA) doit être fourni par l'EU avant la signature du marché. Les travaux ou interventions sur les matériaux contenant de l'amiante sont encadrés par le code du travail.</p> <p>Le personnel doit être formé impérativement à ce risque spécifique.</p> <p>Avant tout travaux, un repérage amiante avant travaux devra être effectué et communiqué à l'EE.</p>	
■ <b>Produits chimiques</b>	<p>Produits choisis et agréés par l'EE.</p> <p>Respecter les consignes spécifiques à l'utilisation de chaque produit prévues sur la FDS.</p> <p>Utilisation dans des espaces non clos.</p>	
■ <b>Concentration de poussières</b>	<p>Privilégier les protections collectives avec fermeture de zone. À défaut, port de protections adaptées, sur-combinaison.</p>	
■ <b>Biologique et bactériologique</b>	<p>Appliquer les procédures définies par le client.</p> <p>Equipements : pelle et balayette, pince à déchets, boîtes à seringues, gants adaptés.</p>	
■ <b>Bruit</b>	<p>Porter des protections auditives.</p>	
■ <b>Températures extrêmes</b>	<p>Vêtements adaptés, organisation des horaires de travail, mise à disposition de moyens collectifs, sensibilisation des intervenants.</p>	
■ <b>Travaux salissants</b>	<p>Privilégier la mise à disposition d'un vestiaire.</p>	
■ <b>Evacuation des différents déchets</b>	<p>Prévoir les équipements individuels adaptés du type sur-combinaison.</p> <p>A définir lors de la rédaction du plan de prévention.</p>	